



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



ADAPTATION FUND



Projet ADAPT-WAP

Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (WAP)

PROLONGATION DE LA DATE LIMITE

CAHIER DES CHARGES

FOURNITURE ET INSTALLATION DE SIX (06)
POTEAUX INCENDIES ET ACQUISITION DE DEUX
(02) MOTO-POMPES D'ÉPUISEMENT AU PROFIT
DE L'UGPn-BENIN

[AO/OSS/AdaptWAP_EquipeABPC-UGPn-Bn/041225-52]

Décembre 2025

CONTEXTE

Situé entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, le complexe WAP constitue la Réserve de Biosphère Transfrontalière la plus vaste et la plus importante en termes d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques de la ceinture de savanes d'Afrique de l'Ouest. Le complexe WAP regroupe cinq (05) parcs nationaux et seize (16) réserves de chasse, bénéficiant de législations et de statuts variés. En 2017, une partie du complexe d'une superficie d'environ 2 816 052 km², incluant les cinq parcs et les quatre zones cynégétiques, a été inscrite sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le parc national W du Niger avait déjà rejoint cette liste.

Les ressources naturelles du complexe WAP constituent un atout vital pour les populations locales, qui dépendent principalement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la chasse et des ressources forestières pour leurs moyens de subsistance. Ce modèle de gestion transfrontalière illustre l'importance de la conservation pour assurer un équilibre durable entre les écosystèmes et le bien-être des communautés riveraines.

Toutefois, malgré son importance socioéconomique et écosystémique, le complexe WAP ne disposait pas jusqu'à récemment d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) efficace, nécessaire pour protéger les écosystèmes et les populations du complexe WAP. Cette situation s'explique par le fait que les divers programmes et initiatives antérieurs de gestion durable des ressources naturelles n'avaient pas suffisamment intégré la dimension climatique dans leurs plans et outils de gestion.

Pour combler cette lacune, l'OSS et les pays partenaires ont développé le projet « d'Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du Complexe Transfrontalier WAP – Adapt-WAP ». C'est dans ce cadre que le SAP-MR a été conçu et développé pour anticiper et gérer les risques climatiques croissants tels que les inondations, la sécheresse, les feux de végétation et les pressions anthropiques.

Ce dispositif de nature communautaire est élaboré en étroite collaboration avec les pays concernés et les partenaires techniques régionaux impliqués dans la gestion des catastrophes. Il s'appuie sur les cadres stratégiques mondiales et régionales ainsi que sur les recommandations issues des évaluations des projets et programmes de gestion des ressources naturelles dans la région. Ce système vise à anticiper et prévenir des risques climatiques mentionnés, tout en protégeant les populations riveraines et les écosystèmes du complexe WAP. Il prend également en compte les risques combinés, tels que les conflits homme-faune afin de renforcer la résilience des communautés et la préservation de la biodiversité.

Cependant, son bon fonctionnement autant pour la collecte des données que pour la gestion des catastrophes est conditionné par la disponibilité des ressources humaines et matérielles. Au Bénin, il est indispensable d'accompagner les structures qui assurent la gestion avant, pendant et après des catastrophes naturelles. Plusieurs matériels interviennent dans l'assistance aux sinistres en cas de catastrophes naturelles et, pour accompagner l'Agence Béninoise de Protection Civile (ABPC¹), le projet prévoit d'acquérir quelques équipements adaptés, afin de renforcer leur présence sur le terrain. L'identification de ces équipements a été effectuée de commun accord avec les responsables de l'ABPC.

¹L'ABPC est la nouvelle structure de l'Etat qui combine l'ex Groupement national des Sapeurs-pompiers (GNSP) et l'Ex Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC).

Les présents termes de références sont élaborés pour définir les modalités d'acquisition de ces équipements.

CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'objet du présent appel d'offres est la fourniture et l'installation de six (06) poteaux incendies et l'acquisition de deux (02) motos-pompes d'épuisement résistantes aux eaux chargées, au profit de l'Unité de Gestion Nationale du projet ADAPT-WAP Bénin.

Article 2 – Obligations générales du fournisseur

Le fournisseur retenu s'engage à :

- fournir uniquement du matériel neuf, certifié et conforme aux normes internationales en vigueur ;
- garantir que les équipements sont livrés avec tous les accessoires nécessaires à leur mise en service ;
- assurer la protection, le stockage et le transport sécurisé du matériel jusqu'à sa réception définitive ;
- respecter les réglementations nationales en matière de sécurité, d'environnement et de transport de matériel sensible.

Article 3 – Visite des sites

Avant la soumission ou l'installation, le fournisseur pourra visiter les sites afin :

- d'évaluer les conditions réelles d'installation des poteaux incendies ;
- d'identifier les contraintes techniques éventuelles ;
- de prévoir les moyens humains et matériels adaptés.

Article 4 – Formation et transfert de compétences

Le fournisseur doit assurer une **formation pratique** au personnel de l'ABPC incluant :

- l'utilisation des moto-pompes ;
- la maintenance de premier niveau ;
- les procédures d'urgence ;
- les normes de sécurité.

Article 5 – Service après-vente (SAV)

Le fournisseur doit garantir un SAV réactif, incluant :

- une assistance technique sous 72 heures après une demande du CENAGREF ou de l'ABPC ;
- la disponibilité des pièces de rechange pendant au moins 3 ans ;
- la réparation ou le remplacement du matériel défectueux durant la période de garantie.

Article 6 – Protection de l’environnement et gestion des déchets

Le fournisseur doit respecter les normes environnementales et :

- collecter et éliminer tous déchets générés par les travaux ;
- éviter tout déversement de produits polluants ;
- réduire l’impact environnemental durant l’installation.

ARTICLE 7 - CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges comprend :

- Les clauses administratives qui fixent les dispositions administratives applicables ;
- Les clauses techniques qui fixent les conditions et les spécifications techniques minimales applicables.

ARTICLE 8 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont admis à soumissionner les personnes physiques ou morales répondant aux conditions administratives et aux exigences techniques mentionnées dans le cahier des charges. Les fournisseurs en état de faillite ou de liquidation ne sont pas admis à soumissionner.

ARTICLE 9 - MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

9.1- Modalités de soumission

L’offre technique, l’offre financière et le dossier administratif doivent être adressées à l’OSS par courriel à l’adresse suivante : procurement@oss.org.tn.

Ils doivent être placés dans trois fichiers séparés envoyés dans le même courriel en mentionnant dans l’objet « Appel d’Offres pour la fourniture et l’installation de six (06) poteaux incendies et acquisition de deux (02) motopompes d’épuisement au profit de l’UGPn Bénin [AO/OSS/AdaptWAP_EquipeABPC-UGPn-Bn/041225-52] ».

9.2- Date limite

La date limite de réception des offres est prolongée au 2 janvier 2026 à 23H59 (Heure de Tunis).

Les offres reçues après la date limite de réception des offres, indiquée ci-dessus seront automatiquement rejetées.

ARTICLE 10 - VALIDITE DE L’OFFRE

Tout soumissionnaire reste lié par son offre pendant cent vingt (120) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

ARTICLE 11 - L'OFFRE FINANCIERE

Les offres financières doivent être entendues en Franc CFA, hors TVA. Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 12 - DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Le soumissionnaire peut demander, par voie électronique, des éclaircissements ou renseignements concernant l'Appel d'Offres ou les documents y afférents à **Mme Sonia BOUJDARIA NJAH**, Cheffe de Division des Affaires Administratives et RH, email : sonia.njah@oss.org.tn et **M. Aziz BELHAMRA**, Chef de Division de mise en œuvre des projets : email : aziz.belhamra@oss.org.tn, au plus tard 10 jours ouvrables avant la date limite de réception des offres.

Les réclamations non parvenues à temps ne seront pas prises en considération.

ARTICLE 13 - PRESENTATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire doit obligatoirement présenter séparément les trois dossiers suivants :

1. L'offre technique,
 2. L'offre financière,
 3. Le dossier administratif.
-
1. L'offre technique doit contenir :
 - Spécifications techniques proposées : annexe 1
 - La documentation technique portant le tampon du soumissionnaire
 - Une garantie du matériel (selon le modèle ci-joint en annexe 5)
 2. L'Offre financière doit contenir :
 - La lettre de soumission (selon le modèle ci-joint en annexe 3)
 - Le bordereau des prix dûment rempli et signé par le soumissionnaire et portant son cachet (conformément au modèle joint en annexe 2).
 3. Le dossier administratif doit contenir :
 - Le présent cahier des charges paraphé sur toutes les pages, signé à la dernière page avec la mention « lu et approuvé » et portant le cachet du soumissionnaire ;
 - Un extrait du Registre National des Entreprises ;
 - La fiche de référencement sur le soumissionnaire (selon le modèle ci-joint en annexe 4) ;

ARTICLE 14 - MOTIFS DE REJET

Les motifs de rejets des offres sont les suivants :

- 1- Le dépassement de la date limite de réception des offres,
- 2- L'absence du bordereau des prix
- 3- Le bordereau des prix incomplet (le soumissionnaire doit remplir tous les articles demandés),
- 4- La non-conformité aux spécifications techniques,

ARTICLE 15 - EVALUATION/JUGEMENT DES OFFRES

Le soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins-disante sera retenu. Il devra respecter les caractéristiques techniques demandées (performances et garanties), et présenter les meilleures conditions financières.

ARTICLE 16 - DELAI D'EXECUTION

Le fournisseur retenu par l'OSS, aura 30 jours calendaires pour assurer la livraison des équipements demandés et 10 jours pour préparer les sites et installer les poteaux incendies à compter de la date de sa notification officielle en collaboration avec l'Agence Béninoise de Protection Civile (ABPC).

ARTICLE 17 - LIVRAISON

La livraison du matériel doit être effectuée comme suit :

- 02 poteaux-incendie dans la commune de Banikoara
- 02 poteaux-incendie dans la commune de Kandi
- 02 poteaux-incendie dans la commune de Tanguiéta
- 02 Motopompes d'épuisement au siège de l'ABPC.

Un procès-verbal de réception sera établi par une commission qui sera mise en place par le CENAGREF et composée de membres ayant les connaissances techniques requises pour ce type de matériel.

ARTICLE 18 - GARANTIE

Le fournisseur garantit le matériel à livrer contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un délai minimum d'un (1) an, à compter de la date de réception du matériel. Le fournisseur garantit que le matériel livré en exécution de cet appel d'offres est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclus toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

ARTICLE 19 - CONFORMITE DU MATERIEL

Le matériel devra être conforme aux caractéristiques et spécifications techniques données au moment de la soumission et précisées sur la notice descriptive jointe à l'offre. L'OSS et le CENAGREF se réservent le droit de faire appel à des experts ou techniciens de son choix pour examiner le matériel à réceptionner.

Dans le cas où le matériel se révélerait non conforme à celui exigé par l'OSS et le CENAGREF et où les caractéristiques techniques s'avéreraient non conformes à celles précisées dans la notice technique jointe à l'offre, les frais d'expertise et de remplacement seront à la charge du fournisseur. Le matériel détérioré ou non conforme à l'offre fera l'objet d'un constat, en vertu duquel l'OSS et le CENAGREF demanderont son remplacement ou une indemnité compensatrice du préjudice subi.

ARTICLE 20 - MODE ET DELAI DE PAIEMENT

Le paiement intégral sera effectué au fournisseur par virement bancaire dans un délai maximum de trente (30) jours, suite à la réception des équipements et la vérification de leur fonctionnement et l'établissement d'un procès-verbal de réception conforme.

La facture définitive doit être accompagnée du bon de livraison et du PV de réception des équipements et des installations.

ARTICLE 21 : RECLAMATION

Toute réclamation, de quelque nature que ce soit, concernant l'exécution du marché et/ou l'installation du matériel doit être adressée par écrit à Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'OSS.

ARTICLE 22 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du marché, le fournisseur retenu fait élection de domicile en sa demeure. En cas de changement d'adresse, le titulaire du marché doit obligatoirement et de suite en informer l'OSS et ce à n'importe quel stade d'exécution du marché en question.

Lu et accepté

Le Soumissionnaire

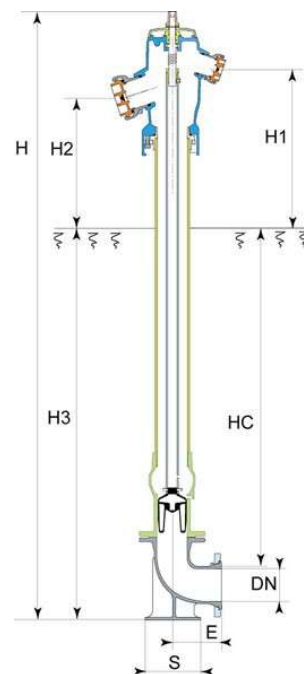
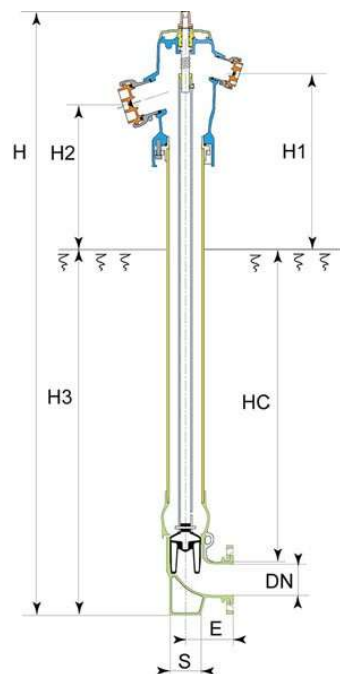
ANNEXE 1 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Cette annexe présente les spécifications techniques minimales exigées et les fonctionnalités attendues pour le matériel à acquérir.

Le soumissionnaire devra décrire avec la plus grande précision, le matériel proposé, en veillant à respecter l'ensemble des spécifications techniques minimales exigées. Il devra indiquer la marque et le modèle ainsi que toutes les caractéristiques de chaque composant du matériel demandé. La fourniture des documents techniques (prospectus, fiches descriptives, catalogues, plaquettes, etc.) décrivant les spécifications techniques des équipements proposés au niveau de l'offre est fortement recommandée.

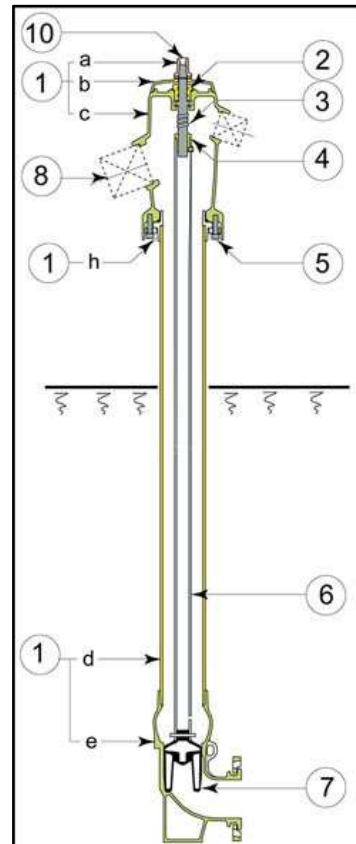
N°	Désignation du matériel	Spécifications techniques minimales demandées	Spécifications Techniques proposées
1	Poteaux d'incendie C9 + Non Renversable DN80- 100 - Raccords symétriques Quantité : 06	Normes NF EN 14384 Description • Carré de manœuvre 30x30 • Boîte à clapet coudée ou boîte droite • Vidange automatique • Prises : - 2 prises latérales symétriques et 1 prise frontale symétrique - ou 1 prise frontale symétrique	

Encombrement et masse



DN	Version	Prises	P=HC	H	H1	H2	H3	E	S	Masse
mm			mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg
80	Boite coudée	2xDN40 + 1xDN65	1000	1867	528	429	1151	123	95x80	71
80	Boite coudée	1xDN65	1000	1867	-	429	1151	123	95x80	71
80	Boite coudée	2xDN40 + 1xDN65	1250	2157	559	460	1410	165	180x180	91
80	Boite coudée	1xDN65	1250	2157	-	460	1410	165	180x180	91
100	Boite coudée	2xDN65 + 1xDN100	1002	1921	555	450	1170	152	100x90	75
100	Boite coudée	2xDN65 + 1xDN100	1000	1940	555	450	1188	180	200x200	78
100	Boite coudée	2xDN65 + 1xDN100	1250	2185	555	450	1434	180	200x200	98

Masse sans conditionnement



Matériaux et revêtements

Item	Désignation	Matériau	Revêtement
1	1a -Carré de manœuvre	Fonte GS EN GJS 400-15 ou 500-7 EN 1563	Dacromet + Polyuréthane Gris 20 µm
	1b- Couvercle de marquage	ABS	Peinture polyuréthane rouge
	1c -Corps de prises, Contre bride	Fonte GS EN GJS 400-15 ou 500-7 EN 1563	REI : Epoxy poudre 250 µm + Polyuréthane rouge 40 µm
	1d-Tube allonge	Fonte GS EN GJS 400-15 ou 500-7 EN 1563	REI : Epoxy poudre 250 µm + Poly- uréthane rouge 40 µm sur 300 mm
	1e -Boite à clapet	Fonte GS EN GJS 400-15 ou 500-7 EN 1563	REI : Epoxy poudre 250 µm
2	Palier vissé	Laiton type Cu Zn 39 Pb 2 EN 12164	
3	Vis de manœuvre	Acier type X20 Cr 13 EN 10088-3	
4	Ecrou de manœuvre	Laiton type Cu Zn 40 Pb 2 EN 12164	
5	Vis de fixation	Acier type CL 8/8	Dacromet
6	Tube de manœuvre	Acier type Tu 56 B	Galvanisé
7	Clapet	Fonte GS EN GJS 400-15 ou 500-7 EN 1563	Surmoulage EPDM
8	Prises	Suivant modèles	
10	Vis CHC M 8 x 25	Acier type CL 8/8	Zingué bichromaté

Motos pompes d'épuisement résistante aux eaux chargées

Quantité : 02

Performances

- Moteur : diesel
- Débit $\geq 144\text{m}^3/\text{h}$
- 1600 Lpm à 1,6 bar
- Dimension 860x580x630 mn (hors chariot)

Caractéristiques du moteur

- Moteur : Diesel
- Démarreur : manuel et électrique

Caractéristiques de la pompe d'épuisement eau chargée diesel

- Pompe d'épuisement eau chargée diesel permet de déplacer des quantités importantes d'eaux chargées sur les chantiers, les mines ou pour l'eau de mer
- Plaque d'usure en fonte, facilement démontable revêtue de caoutchouc résistant à l'abrasion et aux graisses.

		• Raccord : BSP 4 • Corps de pompe en aluminium GALSI 5 UNI 3600 • Turbine en fonte G25 résistant à l'abrasion • Débit max $\geq 144\text{m}^3/\text{h}$ • Pression max : 3.2 br • Amorçage : Automatique par remplissage du corps de pompe • Passage solide : 40mm • Dimensions 860x580x630 mn (hors chariot) • Poids ≥ 70 kg	
--	--	---	--

Installation des poteaux incendies sur les sites indiqués :

Le fournisseur sera responsable de la livraison des poteaux incendie sur les sites prévus dans chacune des communes (Banikoara, Kandi et Tanguiéta : 02 poteaux par commune). Il doit se charger également de la préparation technique des sites devant abriter ces poteaux en collaboration avec l'Agence Béninoise de Protection Civile (ABPC) et le CENAGREF.

Le fournisseur retenu devra s'assurer de l'installation selon les normes requises et du bon fonctionnement des poteaux incendies dans tous les sites.

Documentation Technique : fournir une documentation technique complète de l'installation, incluant les plans et les coordonnées des sites d'installation.

Assistance Technique : fournir une assistance technique d'au moins un (1) an après l'installation et assure le support nécessaire pour résoudre tout problème et garantir le bon fonctionnement de l'installation.

ANNEXE 2- BORDEREAUX DES PRIX

Acquisition et installation de poteaux d'incendies et de moto pompes au profit du Bénin

Raison sociale :

Matricule fiscal :

N°	Éléments	Quantité	PUHT	Total HT
1	Poteaux d'incendie	06		
2	Motos pompes d'épuisement	02		
Total				

Montant total en toutes lettres.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)

.....le

ANNEXE 3 - LETTRE DE SOUMISSION

Acquisition et installation de poteaux d'incendies et de moto pompes au profit du Bénin

Je soussigné :

Dénomination de la société :

Siège social (adresse) :

Téléphone :Fax :E-mail :

Matricule fiscal :

- a) Certifie avoir examiné le cahier des charges, concernant l'Appel d'offres n°....., n'avoir aucune réserve et avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous les renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges.
- b) Certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans mon dossier de soumission sont exacts.
- c) M'engage à remplir la totalité de mes prestations conformément au cahier de charges.
- d) Le montant de l'offre s'élève à

Fait à....., le.....

Le soumissionnaire

(Cachet, nom et prénom, signature)

ANNEXE 4 - FICHE DE REFERENCEMENT

Acquisition et installation de poteaux d'incendies et de moto pompes au profit du Bénin

COORDONNÉES DU FOURNISSEUR

Raison sociale :

Forme juridique : N° Identifiant Fiscal : Date d'immatriculation : Lieu d'immatriculation :	N° Matricule Fiscal : Date d'inscription au registre national des entreprises :	
Nom, Prénom, nationalité et qualité du Représentant légal :	Fonction :	E-mail :
Nom, Prénom et nationalité de la Personne de contact :	Fonction :	E-mail :

Adresse légale dans le pays d'activité :

Code postal :	Ville :		Pays :
Téléphone :		Fax :	

MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT DUMENT COMPLETE ET SIGNE.

Fait à..... le.....

Le soumissionnaire
(Cachet, nom et prénom, signature)

ANNEXE 5 - GARANTIE

Acquisition et installation de poteaux d'incendies et de moto pompes au profit du Bénin

Je soussigné (Nom, prénom tels que figurant sur la CIN)..... Domicilié auTitulaire de la Carte d'Identité Nationale
N°.....délivrée le et du Passeport N°..... délivré leet expirant leexerçant la profession de Dénomination commerciale de l'entreprise

Adresse du siège social Inscription de l'entreprise au registre N° en date du Agissant en qualité de

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou indiquées au dossier de l'Appel d'Offres relatif à l'Acquisition et installation de poteaux d'incendies et de moto pompes au profit du Bénin

Je m'engage à garantir le matériel à livrer contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant un délai de..... (.....)an¹, cette garantie s'entend matériel, main d'œuvre et déplacement.

Je m'engage à garantir que les équipements livrés en exécution de cet Appel d'Offres sont neufs, n'ont jamais été utilisés, est des modèles les plus récents en service et inclus toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux².

Fait à..... Le.....

Le soumissionnaire

(Cachet, nom et prénom, signature)

¹ Minimum un an

² Minimum un an